



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Ma Ville Mon Artisan

Dossier de candidature

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de **l'avenir**

Ma Ville Mon Artisan

Dossier de candidature

Cochez la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir

(une seule catégorie possible)

- Innovation /Transformation digitale
 - Développement Durable/Eco responsable
 - Développement économique et emploi
 - Culture et Patrimoine
-

Nom de la commune et/ou EPCI* :

Je suis une commune sélectionnée dans le cadre du programme « petites villes de demain » :

Oui Non

Nom*, prénom* du maire ou président de l'intercommunalité :

Nombre d'administrés :

Nom et coordonnées de l'adjoint au maire ou de l' élu en charge des questions économiques:

Nom et coordonnées d'un administratif de la collectivité* :

Adresse de la mairie et/ou EPCI* :

Code Postal* :

Ville* :

Tél.* :

Portable* :

Courriel* :

Site Internet :

Réseaux sociaux (le cas échéant)

Merci d'indiquer votre présence sur les réseaux sociaux et le nom de chaque réseau :

Facebook :

Instagram :

Twitter :

Autres :

PARTIE À COMPLÉTER PAR LE CONSEILLER DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT QUI VOUS ACCOMPAGNE

Dossier présenté par M

Fonction :

Tél. :

Courriel :

Portable :

Structure (CMA) :

INFORMATION DONNEES PERSONNELLES

Les candidats reconnaissent expressément avoir pris connaissance du règlement général du prix, qui leur a été communiqué sur simple demande formulée auprès du service communication de leur Chambre de Métiers ou qui peut être téléchargé directement sur le site internet : www.artisanat.fr La Chambre de Métiers et CMA France garantissent la totale confidentialité des informations et observations qui lui auront été communiquées dans le cadre de ce concours.

CMA France recueille des données à caractère personnel concernant les candidats et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable. Le traitement a pour finalité la Gestion du prix intitulé « Ma Ville Mon Artisan » et promotion de l'excellence et de l'innovation dans l'artisanat. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CMA France, votre CMA régionale, les sous-traitants éventuels et les partenaires. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la remise du prix.

Les données dont la communication est obligatoire pour participer au Prix sont clairement identifiées. A défaut la participation ne pourrait pas être retenue ou son traitement s'en trouverait retardé. Le candidat a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement déjà effectué, fondé sur le consentement formulé avant ce retrait. Par conséquent, les candidats qui retireraient leur consentement sur les données les concernant avant la fin du Prix reconnaissent renoncer à leur participation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition au traitement de ces mêmes données. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier postal : CMA France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 12 avenue Marceau, 75008 Paris ou par courriel : dpd@cma-france.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

LA COMMUNE ou EPCI

Nombre d'entreprises artisanales sur le territoire :

Présentez en quelques lignes la politique locale en lien avec le secteur artisanal et le développement de ses entreprises :

Pour quelle(s) raison (s) vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ou action ?

Quelle(s) initiative(s) spécifique(s) pour favoriser l'Artisanat avez-vous mise(s) en place ?

Merci de préciser la date de leur mise en place ?

Quel(s) moyen(s) avez-vous engagé(s) ? Financiers, humains et autres ?

Quel(s) résultats ? Quels impacts ?

Quelle(s) initiative(s) spécifique(s) avez-vous mise(s) en place dans le cadre du programme « petites villes de demain », le cas échéant ?

Quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?

Pour illustrer votre démarche, vous pouvez joindre à votre candidature, tous les supports de communication que vous jugerez nécessaires.

**FORMULAIRE DE CONSENTEMENT AU REGLEMENT DU PRIX, AU TRAITEMENT DE VOS DONNEES
PERSONNELLES ET A LA REPRODUCTION DE VOTRE IMAGE**

Je soussigné(e), Monsieur/Madame _____ Né(e) le ___/___/_____ à _____

Maire ou président de l'intercommunalité: _____

- 1. Reconnaiss avoir lu et accepter le règlement du prix national « Ma Ville Mon Artisan » ;**
- 2. Atteste de l'exactitude des informations communiquées dans le dossier de candidature ;**
- 3. Autorise à titre gracieux CMA France ainsi que toutes les structures du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat à :**
 - **Reproduire, représenter et exploiter mon image telle que fixée sur les photographies/films lors du déroulement de ce prix et les propos que j'aurais tenus lors du déroulement de ce prix et, le cas échéant, d'apporter à la fixation initiale de mon image toute modification qu'elles jugeraient utile dès lors qu'elle n'entraîne aucune altération ni ne porte atteinte à mon image.** Cette exploitation des photographies/films ne devra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne photographiée ou filmée ni être réalisée dans un contexte préjudiciable ;
 - **Reproduire et réutiliser mes noms, marque, sigle, ainsi que mon image et celle de mes biens (photographies, reportages et interviews du lauréat et de son entreprise sous réserve de la protection du secret des affaires), à des fins publicitaires et commerciales, dans le cadre de la promotion de ce prix. Cette autorisation est donnée :**
 - pour une durée de trois ans ;
 - par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, par voie audiovisuelle, informatique (sites internet, intranet, réseaux sociaux, etc.),
 - sur tous support écrit et/ou numérique (papiers, pellicules, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD, etc.) et en tous formats, et isolément ou en association avec d'autres images, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, etc. ;
 - **Réutiliser les données contenues dans mon dossier de candidature du prix national « Ma Ville mon Artisan » à des fins de communication ;**

Cette utilisation ne pourra donner lieu à une quelconque contrepartie.

- 4. Reconnaiss avoir été informé que des données à caractère personnel sont collectées par les entités organisatrices de ce prix et y consentir ;**

Le traitement de ces données à caractère personnel permet aux entités organisatrices de gérer ma participation au prix national « Ma ville Mon artisan », la désignation des lauréats, et plus largement de promouvoir l'excellence et l'innovation dans l'artisanat. Ces données à caractère personnel sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la remise de ce prix.

5. **Reconnais bénéficiaire d'un droit d'accès à mes données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, je suis informé que je peux également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données me concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur leur sort en cas de décès. Je dispose également du droit de retirer mon consentement à tout moment.**

L'intégralité de ces droits peut être exercée à tout moment auprès de CMA France, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 12 avenue Marceau, 75008 Paris ou par courriel : dpd@cma-france.fr.

Fait à _____ Le ____/____/_____

Signature précédée de la mention « **Bon pour accord** ».